

## VICTIMES DE L'AMIANTE : FAIRE RESPECTER LES DROITS ! DROIT D'UN SUIVI MEDICAL EFFICACE ET DROIT D'ÊTRE BIEN SOIGNE !

A Cherbourg l'amiante est une catastrophe sanitaire, des milliers de salarié.e.s ont été exposé.e.s dans notre bassin industriel à cette fibre tueuse. Il a fallu près d'un siècle pour faire reconnaître et admettre la responsabilité du patronat.

Les victimes de l'amiante ont su se regrouper au sein de l'Association des Victimes de l'Amiante (ADEVA) et obtenu des droits importants : la reconnaissance de la faute -inexcusable- de l'employeur devant les tribunaux, une retraite anticipée, un suivi médical professionnel.

Cette surveillance médicale spécifique existe afin de dépister plus précocement une maladie en liaison avec une exposition à l'amiante, **de là l'importance d'être bien suivi**. Ceux qui ont empoisonné leurs salariés doivent payer la dette de leur délinquance industrielle. C'est loin d'être le cas, certains continuent à frauder en échappant à son financement et le font supporter à l'assurance maladie, censé être financé par la branche accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP), en aucun cas la carte vitale ne doit pas être demandée.

Au sein du Ministère de la Défense les consultations se sont améliorées par la création d'un carnet médical spécifique pour le suivi de la victime. Il aurait pu en être de même pour les salarié.e.s du privé pour éviter toutes les imperfections qui deviennent des fraudes. La désorganisation que l'on a connue dans le Ministère de la Défense fait que le système n'est pas parfait à 100 % et bon nombre de victimes ne sont pas convoquées et n'ont pas de carnet de suivi.

Médicalement, aujourd'hui nos scanners sont lus à Lyon faute de radiologues au CHPC de Cherbourg! pour certaines victimes à la lecture de leur compte-rendu de scanner, les plaques pleurales ont disparu!! Ce qui est physiquement et matériellement impossible!

Il n'est pas question de culpabiliser les radiologues. Ceux-ci sont surchargés par des examens toujours plus nombreux à contrôler. Ainsi une interprétation trop rapide, éventuellement confiée à de simples algorithmes, ne permet plus de déceler et de confirmer la présence des infimes plaques pleurales toujours présentes, qui existent et ne disparaîtront jamais.

La conséquence directe de cette situation implique que les plaques pleurales infimes ne soient plus interprétées et déclarées en maladie professionnelle.

Dans le Nord-Cotentin que l'on pourrait qualifier de territoire « pilote » touché par le nombre dramatique de victimes, il est invraisemblable et inacceptable de ne pas avoir de radiologue pour lire nos scanners dans notre Hôpital public. C'est sans doute plus facile de faire entrer un groupe privé comme Korian au 4ème étage du service de pneumologie de Pasteur avec l'aval de nos élus cherbourgeois, quand on sait dans quels scandales ces acteurs de santé ont été mêlés, que d'exiger d'urgence l'embauche de radiologues au CHPC de Cherbourg.

Cherbourg le, 23 septembre 2024

Les Groupes d'Action La France Insoumise de Cherbourg en Cotentin